

Fiche de Formation 1 : Initiale - de 300 salariés

Objectif général de la formation : Acquérir les compétences nécessaires pour exercer efficacement les missions du CSE en matière de santé, sécurité, et conditions de travail dans les entreprises de moins de 300 salariés.

Type de public : Membres du CSE nouvellement élus ou désignés dans des entreprises de moins de 300 salariés.

Durée : 5 jours (35 heures)

Coût : 300€/jour/stagiaire

Prérequis : Aucun prérequis spécifique n'est exigé pour cette formation.

Accessibilité aux PSH (Personnes en Situation de Handicap) : La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Des aménagements spécifiques peuvent être mis en place en fonction des besoins.

Lieu de la formation : Maison de l'Entreprise Innovante (MEI), Champs-sur-Marne

Objectifs pédagogiques généraux :

1. De développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail ;
2. De les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Objectif opérationnel :

- Identifier les principaux risques professionnels présents dans les petites et moyennes entreprises, en se basant sur les familles de risques les plus fréquentes et les analyses des accidents de travail les plus courants en France.
- Développer la capacité à analyser et à évaluer ces risques, même dans un environnement où les ressources en prévention sont limitées.
- Acquérir les compétences pour mettre en œuvre des méthodes simples et efficaces de prévention adaptées à l'activité spécifique de l'entreprise.
- Apprendre à élaborer et à mettre à jour le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP).
- Comprendre et appliquer les principes de gestion des crises en cas d'incident ou d'accident grave.

Formateurs :

- Jean-Marie EMMA, Ingénieur BTP et IPRP, formateur en santé, sécurité au travail, spécialisé dans le secteur BTP et de l'industrie.
- Aurélia MAXIMIN, Consultante et formatrice QHSE, spécialisée en prévention des risques professionnels en milieu agroalimentaire.

Moyens pédagogiques :

- Exposés interactifs et discussions de groupe
- Mises en situation pratiques et études de cas
- Utilisation de supports visuels (PowerPoint, vidéos)
- Chasse aux risques virtuelle avec casques de réalité virtuelle
- Documentation remise aux stagiaires (supports papier et numérique)

Matériel pédagogique :

- Vidéoprojecteurs, systèmes de sonorisation, paper boards
- Tablettes pour les stagiaires
- Casques de réalité virtuelle pour simulations

Contenu de la formation :**Jour 1 : Introduction aux risques professionnels et missions du CSE**

- Présentation des risques professionnels les plus fréquents en France.
- Analyse des accidents de travail courants et leçons tirées.
- Introduction aux missions du CSE en matière de santé et sécurité.

Jour 2 : Identification et analyse des risques par famille

- Techniques d'identification des risques dans les PME.
- Études de cas basées sur les accidents les plus fréquents.
- Exercices pratiques d'évaluation des risques par famille.

Jour 3 : Prévention des risques et élaboration du DUERP

- Méthodes de prévention simples et adaptées aux PME.
- Élaboration et mise à jour du DUERP.
- Cas pratiques : Mise en place d'actions correctives.

Jour 4 : Gestion des Risques Psychosociaux (RPS) en PME

- Introduction à la gestion des RPS : identification, prévention et réponse.
- RPS spécifiques aux petites et moyennes entreprises (PME).
- Simulation de gestion des RPS et débriefing.

Jour 5 : Application et synthèse

- Simulation de chasse aux risques.
 - Synthèse des compétences acquises.
 - Évaluation finale et retours d'expérience.
-

Informations pratiques

Contact :

2 bis rie Alfred NOBEL – Maison de l'entreprise et de l'Innovation

Tél : +33 (9) 83 87 49 22

Port : +33 (6) 48 66 30 34

Email : contact@hyses.fr

Site web : www.hyses.fr

Réglementation :

- **Article L2315-18 du Code du travail :** Cet article stipule que les membres du CSE bénéficiant de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité, et conditions de travail. Cette formation est organisée à l'initiative des membres du CSE, à l'occasion de leur premier mandat.
- **Article R2315-21 du Code du travail :** La formation doit être d'une durée minimale de 5 jours pour le premier mandat des membres de la délégation du personnel. Le coût de la formation est pris en charge par l'employeur, à hauteur de 36 fois le montant horaire du SMIC par jour et par stagiaire.

